
Penser la protection de la vie privée au-delà du paradigme du contrôle individuel à l'ère de l'analyse prédictive

Sylvain Auclair*¹

¹Université Laval – 2325 Rue de l'Université, Québec, QC G1V 0A6, Canada

Résumé

Les outils d'analyse prédictive sont maintenant utilisés pour inférer des renseignements sur les personnes à partir de vastes quantités de données disponibles. Nous expliquerons que le paradigme du contrôle individuel, qui est au fondement de la législation actuelle en matière de protection des renseignements personnels, ne permet pas de protéger adéquatement les personnes des risques soulevés par l'analyse prédictive. Nous appuierons la proposition selon laquelle la protection des personnes devrait s'effectuer au moyen d'un encadrement de l'utilisation des renseignements inférés en fonction de la légitimité de leur utilisation. À cet égard, nous discuterons de la pertinence d'une approche fondée sur les risques qui va au-delà des risques traditionnellement visés par la protection de la vie privée ainsi que du cadre théorique de l'intégrité contextuelle proposé par Helen Nissenbaum.

*Intervenant